Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260932-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

2026/09-32
REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2026

Date de convocation : 01/09/2026 Date d'affichage : 01/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 1er septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

Madame le Maire informe le conseil que Madame Catherine CREVECOEUR a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale au mois de juillet 2026. Les suppléants figurant sur la liste ont été sollicités dans l'ordre : Monsieur Franck BERTRAND, premier suppléant, a remis à son tour sa démission ; la deuxième suppléante, Madame Émilie LE CROM JOURDAIN, a accepté le poste de conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue. Madame Émilie LE CROM JOURDAIN siège à compter de la présente séance ; le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Étaient présents : Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, M. Xavier SOURCEAU, Mme Émilie LE CROM JOURDAIN.

Absentes ayant donné pouvoir :

- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Karidiatou SANOU ;
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI ;
- Mme Marie-Lyne SCHEMBRI, pouvoir à M. Benjamin GUERARD.

M. Xavier SOURCEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LA CRECHE « LES P'TITS AMIS » SUR PRESENTATION DE DEVIS

Rapport

Madame le Maire rappelle qu'au cours du mandat précédent, en septembre 2025, la crèche avait sollicité la mairie pour une aide financière concernant des travaux extérieurs. La directrice avait remis un devis et le maire d'alors avait rappelé la nécessité de conserver la crèche au sein de la commune, en proposant une participation à hauteur de 50 %, soit environ 6 000 €. Le conseil municipal s'était prononcé en faveur de cette subvention et avait pris un accord de principe, mais **aucune délibération n'avait été prise** et le dossier était resté sans suite.

Madame le Maire indique avoir participé, au mois de juillet 2026, à une réunion de la commission petite enfance de la communauté de communes Vexin Centre en présence de la directrice de la crèche. Celle-ci

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260932-DE

fait face à des travaux rendus incontournables avant le début de l'année 2027 à la suite d'un contrôle de la protection maternelle et infantile (PMI). Elle a obtenu des subventions de la Mutualité sociale agricole et de la caisse d'allocations familiales, et est revenue vers la commune au titre de l'engagement de principe pris en 2025.

Parmi les devis obtenus, la directrice a retenu un devis d'un montant de **5 984 €** portant sur la restructuration interne de la crèche : la PMI a relevé que le bureau d'accueil n'était pas fermé et qu'une zone de confidentialité devait être aménagée, tant pour les parents que pour les employés.

Les travaux engagés par la crèche comportent d'autres volets — déplacement du plan de change pour des raisons de respect de l'enfant et d'éthique, réfection du sol de la courette située derrière la crèche, installation de jeux pour les enfants. Les aménagements extérieurs représentent à eux seuls **29 996 €**.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de **6 000 €**, montant cohérent avec l'engagement pris sous le mandat précédent et proche du devis présenté.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

CONSIDÉRANT l'accord de principe donné par le conseil municipal en septembre 2025 et resté sans délibération ;

CONSIDÉRANT les travaux rendus nécessaires à la suite du contrôle de la protection maternelle et infantile ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal attaché au maintien de la crèche sur le territoire de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer à la crèche « Les Petits Amis » une subvention de **6 000 €**, au vu du devis présenté d'un montant de 5 984 € portant sur la restructuration de la zone d'accueil.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Xavier SOURCEAU

Le Maire,

Candice ENEE

COMMUNE (Val d'Oise)

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260932-DE

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaitre vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR PARIS ET ILE DE FRANCE
MEULAN EN YVELINES
Tel: 0134924300

15/07/2026

Intitulé du Compte:

ASSOC. LES P'TITS AMIS
MAIRIE
12 RUE DES VALLEES
95450 SERAINCOURT

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18206	00042	65014007100	39

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1820 6000 4265 0140 0710 039

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP882**

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260932-DE